



## **RGPD : Renaissance Numérique appelle à mettre en œuvre des moyens à la hauteur des ambitions du Règlement**

Dans un cahier publié ce mardi 22 mai, le think tank Renaissance Numérique alerte sur le risque du manque d'effectivité pour les citoyens du Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui entrera en vigueur le 25 mai. Alors que la plupart des autorités régulatrices ont elles-mêmes annoncé n'être pas en mesure de l'appliquer dans son entièreté, une enquête réalisée par l'Ifop pour le think tank révèle un « horizon méconnu » pour les citoyens.

### **RGPD : un chantier qui reste ouvert**

Adopté en 2016 par les institutions européennes, le Règlement général sur la protection des données a laissé deux ans aux acteurs pour se préparer à son application. Insuffisant pour certains, un réveil tardif de la part des entreprises et organismes pour d'autres, il n'en demeure pas moins difficile de savoir qui sera prêt le jour J, y compris du côté des institutions à l'initiative de ces évolutions. **À quelques jours de sa mise en application, certaines questions restent en effet en attente de précisions procédurales**, à l'instar des modalités de mise en œuvre de l'article 35 sur l'analyse d'impact ou du choix du guichet unique. La plupart des autorités régulatrices, dont la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en France, ont d'ailleurs alerté sur leur manque flagrant de moyens humains et financiers pour remplir leurs nouvelles responsabilités.

### **Sortir de la logique des « droits de principe »**

Au regard de ces évolutions, l'attention a été essentiellement portée, ces derniers mois, sur les acteurs de l'écosystème concernés par la mise en conformité avec le règlement, laissant de prime abord éloignés les citoyens (bien que très largement intégrés dans les discours). L'enquête réalisée par l'Ifop pour Renaissance Numérique révèle ainsi **une profonde méconnaissance des Français concernant leurs droits en matière de protection des données personnelles : seuls 5% des Français expriment connaître « tout à fait » leurs droits en la matière**. Cet éloignement est encore plus aigu quand on

aborde le détail du règlement européen prochainement en application : **plus de la moitié des Français disent ne pas en avoir entendu parler (58%) et seuls 9% (soit un peu moins d'un dixième de la population) disent voir précisément de quoi il s'agit.** Le droit qui a fait le plus l'objet de médiatisation au nom des citoyens, le droit à la portabilité des données, est presque inconnu pour l'ensemble de la population : seuls 4% des Français disent savoir « tout à fait » en quoi il consiste.

Il est intéressant de noter que les dirigeants d'entreprise semblent les plus sensibilisés à la question : 54% en ont déjà entendu parler, soit le taux le plus élevé parmi les différents statuts. Ce score peut être relié à la fois à leurs obligations prochaines et au ciblage dont ils ont fait l'objet jusqu'à présent. Toutefois, en dépit de ce focus, **la part des dirigeants qui n'en ont pas entendu parler est importante, sinon inquiétante à une date aussi proche de l'échéance de mise en conformité de leur entreprise (46%).**

À l'heure où des droits nouveaux sont créés, il convient de ne pas reproduire le phénomène antérieur : des droits par principe applicables, mais faiblement usités. Au regard de la sensibilité de ce sujet, en témoignent les récentes actualités, il est urgent d'informer massivement les citoyens sur leurs droits, y compris les plus anciens.

## **La maîtrise de ses droits ne peut reposer que sur les entreprises**

La protection des données personnelles est un enjeu d'intérêt général qui ne peut reposer que sur le simple fait des mises à jour des sites Internet ou des services numériques pour faire de l'éducation auprès des citoyens. Les premières mises à jour apparues en amont du 25 mai montrent d'ailleurs que ces paramètres demeurent compliqués pour les utilisateurs.

Renaissance Numérique appelle donc à mettre en œuvre des moyens à la hauteur des ambitions portées par la réglementation pour rendre ces droits pleinement effectifs, par :

- **La mise en œuvre d'une grande campagne d'information publique, visant à promouvoir auprès de l'ensemble de la population ces nouveaux droits ;**
- **Le développement des moyens des acteurs qui garantissent ces droits, notamment la CNIL, afin qu'ils puissent être en mesure de mettre en œuvre le contrôle afférent et les sanctions le cas échéant ;**
- **L'accompagnement renforcé des administrations, nationales et locales, qui, par leur rôle auprès des citoyens et des entreprises, doivent être au premier rang des acteurs mis en conformité et servir d'aiguillon à cette mise en œuvre ;**
- **Le renforcement de l'éducation aux droits des citoyens, dès le plus jeune âge, au travers d'une éducation civique renouvelée et adaptée à la société numérique.**

## À propos de Renaissance Numérique

Renaissance Numérique est né en 2007 d'une conviction forte partagée par ses fondateurs, celle de la nécessité d'anticiper la transformation numérique de la société afin qu'elle n'induisse pas de nouvelles fractures. Près de dix années plus tard, le think tank poursuit sa mission d'accompagnement de l'action publique dans sa transition numérique et son objectif d'une société numérique inclusive, équitable et vecteur de croissance.

Il réunit aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents, amenés à faire vivre la réflexion numérique partout sur le territoire (entrepreneurs, grandes entreprises de l'Internet, chercheurs et universitaires, représentants de la société civile).

## À propos de la collection *Digital Society*

À la suite de sa série *Digital Exploration*, qui vise à observer les pratiques numériques inspirantes à l'étranger, Renaissance Numérique lance les cahiers *Digital Society*. L'enjeu citoyen du numérique est au cœur des réflexions du think tank et pourtant les citoyens restent souvent à la marge de ces débats. Cette série s'attache ainsi à partir du point de vue de la société pour aborder les grandes questions numériques de notre époque.

### CONTACT PRESSE

Jennyfer Chrétien, Déléguée générale de Renaissance Numérique

Mail. : [j.chretien@renaissancenumerique.org](mailto:j.chretien@renaissancenumerique.org) – Tél. : 06 82 15 47 02